L'ABEILLE.

Journal du Peuple et de la Ville,
IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 9 DECEMBRE 1835.

Collége Médical de la Louisiane. — Nous nous faisons un plaisir d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, que le docteur Barton ouvrira ce soir la première séance de lecture sur la théorie et la pratique de la science médicale et de la médecine clinique, au No. 41 de la rue Rafale. Cette séance sera publique, et en cela, nous recommanderons aux jeunes gens de la ville d'aller écouter une lecture qui leur sera, nous le présumons, aussi intéressante qu'instructive.

Perte du bateau-à-vapeur Marion—Le Marion, capt. Eddy, arrivant de Port Hudson, a frappé contre le bateau à vapeur Levant, et a coulé en face de la presse à coton d'en haut. Il était chargé de coton et de mélasse, dont une partie a été sauvée. De prompts secours ont été portés par les équipages des navires mouillés au faubourg supérieur, et particulièrement par ceux des navires *Star*, *Southerner* et *Ohio*.

Est décédé hier soir, à sa demeure, place de l'Annonciation le colonel Bartholomew Shumpert. Dire que ce respectable citoyen fut un des soldats de la glorieuse révolution de 76, serait sans doute donner à sa mémoire le plus brillant de tous les éloges : mais à ce titre si respectable, si cher à tous les vrais Américains, à tous les libéraux du Monde entier, il sut joindre encore ces précieuses vertus, ces rares qualités qui rendent l'homme ici bas éminemment utile à ses semblables.

Si ce premier titre réclame une reconnaissance sans borne, le second n'en exige pas moins un tribut de regrets de la part de tous nos concitoyens. Nous espérons donc que les funérailles qui auront lieu aujourd'hui, fourniront au peuple de la Nouvelle-Orléans, l'occasion de payer à la mémoire du colonel, le tribut de vénération que nous lui devons tous.—Le convoi partira à 4 heures de l'après midi, de la demeure susdite. La Légion de la Louisiane s'empressera, nous n'en doutons pas, de se réunir au cortége.

Dans plusieurs de nos numéros précédens nous avons parlé du degré de prospérité dont jouissent maintenant les Etats-Unis; nous avons fait voir que la dette nationale était depuis long-tems éteinte et qu'une somme assez forte et dont nous n'avions jamais pu préciser le montant, restait inactive dans le trésor général. Nous apprenons d'une manière officielle, par le dernier numéro du *Globe de Washington*, que cette somme à la fin de l'année courante, s'élevera à QUINZE MILLIONS DE PIASTRES: situation financière unique dans les annales des nations, et qui est en partie due à la sage administration de Jackson! Quelle source de joie et de satisfaction pour notre vieux président, lorsqu'il abandonnera le timon de l'Etat, de pouvoir se dire à lui même : " Je laisse la République florissante et heureuse au dedans respectée et admirée au dehors ; je puis, comme mon immortel prédécesseur Washington, me reposer sur mes lauriers, entouré de la vénération du peuple entier et partager avec mon illustre guide, le beau titre de Pere de la Patrie ! "

A NOS LECTEURS DE LA VILLE.

La longueur des deux articles que nous publions ci-après, jointe aux nombreux avertissemens que nous recevons de jour en jour et qui absorbent une grande partie de notre journal, nous a empêché de donner à la feuille de ce jour autant de variété et par conséquent d'intérêt que nous désirerions le faire. Cette faute, si elle en est une, doit être excusable si l'on considère de quelle importance sont ces deux morceaux aux habitans cultivateurs de la Louisiane. Persuadé de cette vérité, nous osons appeler l'attention de ces derniers sur les sujets que nous offrons à leur considération et dont l'application doit leur offrir des avantages immenses. Nous les invitons même à vouloir bien relire avec attention l'article éditorial que nous avons publié dans notre numéro du 3 du courant intitulé Economie Rurale, dont le morceau suivant forme la suite :

DESCRIPTION—*de l'appareil de M. Brame Chevalier, propre à évaporer toutes espèces de liquide et à cuire des sirops par l'emploi simultané de l'air chaud et de la vapeur.* Cet appareil, évaporant, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier article, plus rapidement et à plus basse température que tous les appareils connus jusqu'à ce jour.

L'appareil de M. Brame Chevalier quelles que soient d'ailleurs les proportions et les formes données à ses différentes parties, a pour objet 1o. d'amener dans un récipient d'une capacité convenable, une grande quantité d'air atmosphérique à l'aide d'une soufflerie mise en mouvement par une machine à vapeur ou par tout autre moyen ; 2o. de chauffer cet air à un degré de température plus ou moins élevé soit par le moyen de la vapeur même qui a servi à faire marcher le piston de la machine, soit en amenant en outre de la vapeur tirée directement du générateur, de manière à remplir constamment un grand nombre de tubes renfermés dans le réservoir d'air ; 3o. d'introduire l'air ainsi échauffé dans la chaudière d'évaporation qui contient le sirop à cuire et de le forcer à traverser un double fond en cuivre mince et criblé de trous très petits qui le divisent à l'infini.

La force d'impulsion avec laquelle cet air est refoulé par l'action de la machine soufflante le rend capable de soulever, en s'échappant, toutes les molécules de la masse liquide et de multiplier ainsi à l'infini les points de contact du liquide avec les surfaces chauffantes de la grille placée au-dessus du double fond, et dans laquelle on fait arriver un courant continu de vapeur prise du générateur lui-même. Cet effet de l'air chaud constamment renouvelé cause en très peu de tems un bouillonnement considérable et produit par conséquent une immense évaporation plus promptement et à plus basse température que par tous les autres procédés jusqu'à présent connus.

Nous avons en notre possession deux planches gravées représentant l'ensemble de l'appareil, ainsi que toutes les pièces qui le composent. Ces pièces sont détaillées une à une de manière à faire voir du premier coup d'œil le jeu de la machine. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir reproduire ici l'une et l'autre de ces deux planches, nous parviendrions à faire comprendre plus facilement la composition de l'appareil. Nous allons chercher néanmoins à en donner une idée succinte.

La première planche représente l'élévation de la machine et la coupe verticale tant du réservoir d'air qui est en communication avec les cylindres soufflants, que la chaudière d'évaporation. On a supprimé sur cette planche le cylindre soufflant qui doit se trouver à droite de la machine à vapeur, pour laisser voir ladite machine et sa disposition par rapport aux cylindres soufflants. Cette planche montre aussi une partie du générateur qui doit produire toute la vapeur nécessaire à l'alimentation de la machine et au chauffage de l'air et du sirop. Il doit donc être d'une capacité telle qu'il puisse produire la quantité de vapeur qui serait nécessaire pour une force de 15 à 16 chevaux.

Cette machine, du système de celles dites à haute pression et sans condensation, est employée préférablement à tout autre moteur à cause de l'avantage que l'on peut en retirer en utilisant toute la vapeur qui a produit son effet dans le cylindre.

La seconde planche représente le plan vu en dessus, ou coupe horizontale, de la machine soufflante, de deux chaudières à cuire et du réservoir d'air. Cette planche fait bien voir les tubes qui établissent la communication de ce réservoir avec les deux cylindres soufflants, avec le générateur et avec les chaudières à cuire, ainsi que les tuyaux qui amènent la vapeur dans les grilles placées vers le fond de ces dernières.

Passons maintenant à la description :

Le cylindre à vapeur oscillant mouvant le mouvement sur des tourillons creux qui sont reçus dans des supports de fonte, assujettis sur une forte charpente ou sur une maçonnerie disposée à cet effet ou pour mieux encore sur une plaque de fonte.

La vapeur arrive du générateur par un tuyau qui vient communiquer à l'un des tourillons, de là, elle est conduite dans la boîte de distribution lorsque le robinet qui doit en permettre l'entrée est ouvert. Le tiroir renfermé dans cette boîte est destiné à laisser pénétrer la vapeur dans l'intérieur du cylindre, alternativement en dessus et en dessous du piston. Elle en sort par un autre tuyau adapté au second tourillon du cylindre, pour l'amener dans la partie supérieure du réservoir qui doit contenir l'air à chauffer.

Comme cette quantité de vapeur peut ne pas être toujours suffisante pour échauffer le réservoir au degré convenable, sur le tuyau qui doit conduire du générateur aux chaudières à cuire se trouve un embranchement qui permet de prendre une partie de cette vapeur pour l'amener au dessus du réservoir par un tube disposé à cet effet. La tige du piston du cylindre à vapeur est attachée par articulation à un tourillon qui joint les deux points correspondants de la surface des plateaux lesquels font l'office de manivelles. Les arbres sur lesquels ces cercles ou plateaux sont montés doivent transmettre le mouvement aux cylindres soufflants ; et pour cela, ils portent à leur autre extrémité un disque d'un diamètre plus petit que celui du cercle du plateau, et auxquels sont attachées les tiges des pistons roulant dans ces cylindres qui, comme le cylindre à vapeur, oscillent sur eux-mêmes. Mais comme cette disposition présente quelquefois des inconvéniens on les établit d'une manière fixe et le mouvement se transmet par une combinaison d'engrenages ou de toute autre manière. L'air extérieur est aspiré dans les cylindres soufflants par des tubulures qui contiennent les clapets d'aspiration et se trouve refoulé par les pistons de ces pompes dans les tuyaux qui le conduisent au réservoir, où une fois arrivé il ne peut plus retourner dans le corps des pompes après qu'il a pénétré dans le dit récipient. Après avoir parcouru toute la hauteur de ce réservoir, en enveloppant les tubes verticaux, est ainsi accompagné alors suffisamment échauffé, par un tuyau ou conduit qui va le distribuer dans chacune des chaudières à cuire, entre les doubles fonds. Les tubes parallèles sont placés aussi près que possible, les uns des autres. Ces tubes sont ouverts à chaque bout et soudés à des plaques de cuivre qui servent à les réunir en maintenant leur écartement : ils sont ensuite enfermés dans une enveloppe que l'on compose de deux parties assemblées entr'elles et posées sur les deux fonds en fonte qui ferment le tout par des boulons et des écrous. Un diaphragme criblé de trous est placé vers la partie supérieure du réservoir afin de diviser l'air à l'infini et ne pas le laisser sortir avant que toutes les molécules n'aient été échauffées par leur contact avec les tubes de vapeur.

Il résulte des expériences faites avec ce réservoir que l'on parvient à y élever l'air à une température de 60 à 75 degrés Réaumur, parceque les surfaces échauffantes sont tellement multipliées par le grand nombre de tubes à vapeur que toutes les molécules de l'air qui arrivent par le bas ne peuvent éviter de se trouver en contact avec ces surfaces, en circulant autour d'elles jusqu'à la sortie. Ce récipient ou reservoir d'air peut être disposé pour échauffer les étuves ou les greniers au moyen d'un tube de communication qui viendrait s'y établir sans interrompre pour cela l'effet de l'évaporation ou de la cuisson du liquide. A la Louisiane, sur les habitations sucreries, on pourrait utiliser l'excédent de la vapeur en l'employant à entretenir un certain degré de chaleur dans les purgeries, ce qui serait d'un grand avantage car on sait que trop de froid gêne beaucoup à la cristallisation des sucres et concentre dans l'intérieur des boucauts la mélasse, qui n'en échapperait plus facilement si la température de ces purgeries était justement ce qu'elle doit être. En général on peut donc considérer le réservoir ou récipient dont nous venons de parler comme un véritable calorifère qui ne servirait pas seulement à la cuisson des sirops mais encore à diverses branches d'industrie ou d'économie domestique.

Les chaudières à cuire ou à évaporer sont des caisses rectangulaires en cuivre dans lesquelles on place une autre caisse plus petite et de même forme qui doit contenir le sirop à cuire. Cette chaudière intérieure est également en cuivre et a le fond criblé de petits trous coniques percés de manière à ce que leur plus petite base ne trouve sur la surface supérieure pour empêcher complètement l'infiltration du sirop dans l'espace ménagé entre ce fond et celui de la chaudière extérieure. L'air chaud que l'on fait venir du réservoir forcé de traverser tous les trous du fond percé se divise à l'infini et pénètre de toutes parts le liquide qu'il met dans une agitation très vive et continuelle. Cet effet joint à l'action de la chaleur de la vapeur qui arrive constamment dans la grille procure des bouillonnemens très grands, et par suite, une évaporation extrêmement rapide et à un degré aussi bas qu'on peut le désirer. La grille placée au-dessus du fond troué se compose de tubes horizontaux placés en travers et réunis à deux tuyaux qui leur sont perpendiculaires. Elle reçoit la vapeur qui arrive du générateur par un tuyau à diverses branches disposé à cet effet et qui part du reservoir pour arriver aux tubes de la grille. De là cette vapeur sort condensée par un autre tuyau après avoir aidé comme nous l'avons dit à l'évaporation du liquide. D'autres tuyaux conduisent la vapeur ainsi condensée dans un reservoir commun d'où elle se trouve inspirée et refoulée dans le générateur avec toutes les eaux de condensation par une pompe alimentaire que la machine à vapeur elle-même met en mouvement. Cette pompe n'est autre chose qu'une pompe foulante ordinaire placée à volonté contre le mur de séparation qui existe entre l'atelier et la chambre de la machine.

D'après la description sommaire que nous venons de donner de la machine de M. Brame Chevalier, et en outre, des avantages que nous avons énumérés dans notre premier article, consistant en : 1°. l'économie de la main d'œuvre ; 2°. l'accélération de l'évaporation ; 3°. l'économie du combustible ; 4°. la facilité du travail ; et 5°. une basse température ; 6°. l'inaltérabilité du sucre et la conservation de sa facilité à la cristallisation ; et 7°. un rendement plus considérable, on peut se convaincre également par l'examen du jeu de la machine, et par le refoulement de la vapeur condensée dans le générateur, après qu'elle a servi à échauffer le liquide, par son passage à travers les tubes de la grille adaptée à la chaudière à cuire, qu'il résulte même une économie d'eau. Rien n'est perdu ; et si l'on ne trouvait pas dans l'atmosphère une source inépuisable du fluide qui sert à l'acte d'évaporation du sirop, (ce qui rend l'air déjà employé inutile, on pourrait avancer hardiment que cet air une fois du liquide pourrait être ramené à son point de départ ; c'est-à-dire, dans les soufflerie que lui aller la machine à vapeur.

La dépense du combustible se réduit donc d'après ce qu'on a dû voir par le jeu de l'appareil justement au volume nécessaire pour mettre la machine à vapeur en opération. Rien que cette dernière considération suffirait pour recommander l'adoption de l'appareil de M. Brame Chevalier, si l'habitant faisait attention que ses forêts ne sont pas inépuisables et qu'à force de bûcher et d'abattre les bois on doit nécessairement et à la longue, priver la Louisiane de ce qui fait maintenant une de ses plus importantes et indispensables richesses.

Nous en avons dit assez pour faire sentir la supériorité de la machine de M. Brame Chevalier sur toutes celles qu'on a employées jusqu'ici. Nous terminerons en donnant le tableau des bénéfices obtenus par la première société en commandite formée pour exploiter les récoltes du sucre par le moyen de l'appareil que nous venons de décrire. Nous ajouterons également que cette machine peut servir aussi avantageusement aux distilleries et raffineries de la Louisiane ; dans un de nos prochains numéros nous ferons voir comment.

SOCIETE' DE COMMANDITE'

Formée en vertu d'autorisation du gouvernement pour la perception des bénéfices sur les appareils Narcisse Brame Chevalier, *par un acte passé devant M. Lehon, notaire à Paris, le 26 juillet* 1834.

Compte rendu le 30 décembre 1834, par M. Narcisse Brame Chevalier, gérant responsable.

Le soussigné, gérant responsable, déclare que MM. Scipion Périer, Edwards, Chaper & Cie., de Chaillot, chargés de la confection des appareils, pour l'exploitation desquels la société susdite a été formée, ont reçu, depuis le 26 juillet jusqu'aujourd'hui, 30 décembre 1834, la commande de trente-quatre chaudières d'évaporation, mesurant ensemble cinq cent seize pieds carrés de surface ; qu'en conséquence du traité fait entre lui et les dits sieurs S. Périer, Edwards, Chaper & Cie., il lui revient, par pied carré, une prime de trois cents francs qui doivent entrer dans les bénéfices de la société.

Cette prime, prélevée sur 516 pieds, donne à la société une somme de 154,800 francs à répartir, comme dividende, entre les mille actions du brevet, sauf à défalquer au préalable les frais de tous genres, qui ont été faits par M. Brame et diverses autres personnes pour l'obtention des commandes et l'amélioration des procédés. Mais comme M. Brame, empêché par différentes causes, et surtout par un accident récent, n'a pu réunir encore tous les élémens de ces frais ni en faire connaître le chiffre exact, présumant cependant qu'ils devront s'élever de 10,000 à 15,000 francs ; ces frais seront portés en compte au crédit de M. Brame et déduits seulement et sans intérêt sur le dividende du second semestre.

M. Brame offre à MM. les actionnaires de leur faire payer à bureau ouvert, rue du 29 Juillet No. 6, à partir du 25 janvier 1835 et jusqu'au 15 février de la même année, quinze pour cent du prix de leurs actions.

Ces 15 pour 100 seront la répartition de 154,800 frs. ci-dessus, moins les 4,800 frs. laissés en arrière pour éviter une fraction, et portés au débit du compte de M. Brame.

La prime due par M. S. Périer, Edwards, Chaper et Cie., n'étant exigible que dans sept mois environ, MM. les actionnaires qui voudront toucher leur dividende, à partir du 25 janvier, en décompteront l'escompte au taux du commerce.

Quoique l'on fût partout entièrement satisfait des appareils, de nombreuses recherches, des essais nouveaux ont amené M. Narcisse Brame Chevalier à faire des changemens et à obtenir encore un perfectionnement dans ses procédés. Des brevets nouveaux ont été pris ; d'autres, qui doivent encore demeurer secrets, sont sur le point d'être demandés. M. Brame en fait jouir la société sans exiger pour cela aucune rétribution.

Fait à Paris, le trente décembre 1834.

Signé N. Brame Chevalier.

Non est vivere, sed valere, vita.

Martial. Lib. 6.

Une des époques les plus mémorables en chronologie médicale, est celle qui vit Christophe Colomb en 1492, fixer la découverte de l'Amérique. Nous lui devons le sucre, le café, le kinkina. Mais c'est de ces contrées que nous est venu aussi ce mal affreux et inconnu jusqu'alors, qui empoisonne l'amour dans sa source et change en un tourment fatal, le plus doux présent fait à l'humanité. Maintenant que les érudits balancent les avantages de cette découverte et les inconvéniens qui en sont résultés. B. de C.

Cette citation nous rapelle que nous avons à publier un avis adressé à MM. les habitans-cultivateurs qui auraient des esclaves atteints des maladies syphilitiques, par un philantrope qu'on dit n'être pas tout à fait étranger à des importations immenses pour le pays ; la vaccine en 1804 ; et les cannes d'Otahiti en 1803. Quoiqu'il en soit, ce citoyen leur adresse aujourd'hui une proposition qui aurait pour but, de parvenir à anihiler et à détruire les cas de maladies syphilitiques, chez une caste, qui pour l'ordinaire en est affectée, dès l'âge de la puberté, jusqu'à la fin de la vie.

Nous laisserons à ce philantrope, le soin de développer lui-même sa proposition généreuse ; citer les vertus énergiques d'un système de traitement depuis longtems éprouvé dans les hôpitaux en Europe et de nous inviter dans le secret du mode ingénieux qu'il vient propiser à MM. les habitans, comme préservatif, du retour chez les esclaves, du mal colombien.

A MM. les habitans, planteurs et cultivateurs dans l'Etat de la Louisiane.

Messieurs,—S'il ne s'agissait que de débarrasser pour quelque tems, de maladies syphilitiques et cutanées, les esclaves qui peuvent en être atteints, rien ne vous serait plus facile, du moins nous le croyons, que de recourir aux nombreux et savans médecins dont vous êtes entourés.

Telle, n'est pas notre *seule pensée* ; nous nous sommes proposés des vues plus importantes, plus élevées, hardies peut-être, mais simples et efficaces, dont le but serait de vous mettre à même : 1o. de guérir radicalement et à peu de frais, les maladies vénériennes, innées ou accidentelles chez vos esclaves, innées ou accidentelles chez vos serviteurs.

2o. D'empêcher par une mesure ou décision *préventive* (générale entre vous) et qui se rattache à vos droits comme propriétaires, d'empêcher disons-nous le retour de la syphilis parmi vos esclaves, résultat qui aurait lieu, bien au delà de vos espérances par, votre concours et probablement avant longtems, jusque aux dernières barrières de l'Etat de la Louisiane.

Tout extraordinaire que puissiez cette conception, nous prions d'ajourner le jugement jusqu'après en avoir compris le plan. Nous ne hazardons pas une idée qui n'ait reçu une utile application dans un cas à peu près semblable... Qu'il nous soit permis de faire une courte digression, pour mieux expliquer notre pensée.

Lorsque le célèbre *Jenner* eût par de longues observations découvert la vaccine dans le pis[illegible] on la lui avait jamais connu la petite vérole, il voulut vacciner lui-même tous les individus des trois villages contigus (femmes, enfans, vieillards) pour les montrer à l'Angleterre comme une preuve irréfragable de l'extinguibilité du virus variolique.

La possibilité de détruire et anihiler les maladies vénériennes qui régnent dans vos ateliers, est aussi celle pas aussi donnée comme à *Jenner* pour la variole par la vaccine, lorsque vous savez depuis longtems, d'après les rapports publiés des Universités de Médecine en Europe, qu'un point où en est la science médicale, la pharmacopée ne reconnait plus aujourd'hui, de cas syphilitique qu'elle ne parvienne à guérir.

Si cette vérité vous est démontrée qu'elle objection raisonnable auriez-vous MM. à ajouter encore le traitement d'une maladie qui vous prive du travail de vos nègres et à la guérison desquels vous avez tout à gagner ? Serez vous retenu par la crainte du retour chez vos esclaves du mal vénérien, lorsque le camp des habitations voisines en seraient encore infesté ? Vous auriez tandis [illegible] pratique les mesures *préventives* que nous réclamons, vous ne comprenez pas assez vos intérêts, pour vous refuser à faire traiter en même tems tous vos esclaves malades, non sur telle ou telle habitation isolée, mais bien dans une circonscription de 5, 10, 20 paroisses, afin de rendre le retour de la syphilis, si non impossible, du moins plus rare.

Seriez-vous préoccupé par le choix des remèdes ? auriez-vous de l'aversion pour les *Panacées*, venues de tous les pays, qui ne présentent, il est vrai, d'autres garanties à un public ignorant, que le cachet de l'auteur et le prix exhorbitant qu'on les lui vend ?.... Vos craintes seraient mieux fondées ; comme vous nous repoussons les spécifiques dont on cherche avec autent de soin que de raison la composition ; de ces sortes de remèdes, dont les vertus tant vantées, se réduisent à repercuter le mal vénérien, au lieu de le pousser au dehors et enfin à le détruire.

Vous le savez, MM., la pharmacopée des Universités de Médecine, n'a rien de commun avec celle des empiriques. Celle-ci presse de jour n'emploie dans ses traitemens que des remèdes astringents qui plaisent d'autant plus au peuple, qu'il croit être guéri en raison de la suppression plus ou moins prompte du mal ; traitement pernicieux s'il en fut, dont le tems fait toujours justice, à défaut d'une police éclairée et surveillante.

Celle-là (les Universités de Médicine) s'en tient presque toujours à ses méthodes éprouvées par le tems et les succès ; elle admet bien parfois aussi, dans les hôpitaux des vénériens l'usage de nouvelles plantes soporifiques ainsi que des sels plus actifs, mais ce n'est qu'après un long examen pratique des écoles de médecine et lorsqu'elles sont signalées à l'art de guérir par des savans étrangers.

Ce sera donc dans la nomenclature médicale que devront être choisis, les bois, les fleurs, les racines, les plantes, les sels et les produits chimiques, avec lesquels vous combattrez activement tous les cas des maladies chez vos esclaves, qui auraient déjà résisté à un long traitement par *préparations mercurielles et autres médicamens énergiques*.

Nous adopterons donc la méthode pratiquée depuis 40 ans chez les Levantins, aujourd'hui admise dans divers hôpitaux, sur les rapports des Universités de Médecine les plus réputées.

A cette garantie immense, nous voulons, pour votre conviction particulière, en ajouter une autre, vous en apprécierez le mérite. C'est de révéler et de divulguer à chacun de vous MM., le nom, le nombre et les espèces de sud rifiques qui entrent dans la composition de ce remède (que vous feriez prendre chez vos pharmaciens) montrer à vos économes la manipulation et les moyens d'extraire dans un état concentré, les parties subtiles et actives des végétaux et des plantes enfin de préserver le mode qu'ils auraient à faire observer, lors du traitement.

Nous ne mettrons pas en doute d'avoir rempli la condition première, celle d'avoir présenté à votre considération et à vos lumières, un des moyens de guérir les esclaves qui seraient atteints de la syphilis, lorsque nous espérons notre garantie, aux prescriptions de la haute science médicale, en usage aujourd'hui dans les hôpitaux les plus renommés d'Allemagne, d'Italie et de France.

Nous n'en inférerons pas toutefois que la méthode que nous proposons (à Dieu ne plaise une telle pensée) soit la seule bonne, la seule praticable pour obtenir la guérison parfaite de tous les cas syphilitiques, il s'en faut ; les médecins de vos contrées vous prouvent tous les jours le contraire ; mais ces Messieurs, nous permettront-ils de croire aussi, que le traitement de ces maladies, n'est plus comme autrefois un secret, une question d'algèbre dont il faille aujourd'hui, chercher la solution ; nous ajouterons que, si par exemple, le traitement que nous proposons ne présentant une bien plus grande série de guérison, toujours resterait-il ce grand avantage, de traiter la syphilis par une méthode simple, facile et surtout peu dispendieuse.

Nous ne considérerons néanmoins avoir rien obtenu de bien essentiel, si nous ne parvenons pas à indiquer, un moyen praticable, efficace, arbitraire peut-être, dans le but spécial d'empêcher le retour du mal vénérien chez vos esclaves : nous allons le tenter.

Proscrire sans retour les maladies syphilitiques de tous vos esclaves (il faut dire, durant les premières années à quelques exceptions près nous paraît d'autant plus facile, que la mesure *préventive* que nous réclamons, étant de sa nature toute *arbitraire* n'a cependant rien d'odieux, laquelle est exercée par le maître qui veut, qui doit l'imposer à l'esclave pour sa conservation.

Ne trouvant nulle part pour exemples, que les exhortations sur ce chapitre, non plus que les châtimens corporels, après récidive, comme à *Diémen's land*, aient produit la plus petite amélioration et nous trouvant conduit par induction à proposer d'infliger une peine, même extérieure, apparente facile à reconnaître, non à la manière des Hébreux qui marquaient d'un fer chaud à la joue, les lépreux réputés incurables ; nous nous serions arrêté à l'idée d'adopter un signe sensible au tact, qui prêtât au ridicule, au sarcasme et ne fut à tout dire, qu'une peine morale... Et qui sait, si après avoir adopté pendant quelque tems, cette mesure *préventive*, il n'advenait pas à la plupart des nègres ce que l'on remarque tous les jours dans les casernes des soldats, le nom inscrit sur l'ordre du jour, de ceux qui n'ont jamais été emprisonnés..... Serait-ce trop, de réclamer en faveur de ceux qui arriveraient sans accident à la fin de l'année, le don d'un demi baril de mais ou tout autre.

Ce signe ostensible, puisqu'il en faut un, serait un anneau en plomb scellé, en guise de bracelet, sur lequel serait inscrits ces mots: TAKE CARE : l'esclave porterait ce signe jusqu'à parfaite guérison.

Vous avez déjà compris, Messieurs, que si le projet que nous soumettons à vos lumières, était de nature à être pris en considération, il deviendrait indispensable pour en assurer le succès, qu'en d'entre vous prit préalablement la charge de commissaire dans sa paroisse, qu'il s'enquit par correspondance, de l'opinion des habitans à ce sujet, et en transmit le résultat à un comité *ad-hoc* nommé entre eux. Ce dernier resterait chargé de faire un rapport sur le degré d'intérêt qu'y attacherait le plus grand nombre d'habitans planteurs et cultivateurs. Quoi qu'il en soit de notre proposition, nous la livrons volontiers à ceux qui aiment à rechercher les vues utiles au genre humain ou, si l'on aperçoit plus facilement les inconvéniens et les difficultés que les convenances et la possibilité, nous recevrons avec reconnaissance les objections qui nous seront faites.... Nous sommes persuadé que MM. les rédacteurs de l'*Abeille* les accueilleriant et les publieraient.

UN ANONYME.

Nota.—C'est nous rendre justice que de présumer que nous livrerons les colonnes de notre journal à la publicité de tout ce qui pourrait intéresser non seulement la Louisiane, mais aussi tous les Etats de l'Union.

Dans un des couplets composés pour les canonniers de la Louisiane; *au lieu de*,

Sur CES essieux qui gravissent les monts,

Lisez:

Sur SES essieux qui gravissent les monts.

DERNIERES DATES.

New-York	24 nov	Boston	21 nov.
Philadelphie	25 „	Baltimore	25 „
Charleston	20 „	Washington	25 „
Paris	8 oct.	Liverpool	8 oct.
Havre	4 „	Londres	10 „

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orleans, 8 Déc 1835.

Ventes faites au Bureau des Courtiers.

ACTIONS.

5 Banque de l'Etat, de la Loui. @123
5 dito Commerciale. 104

COTON.

73 balles Louisiane. 17cts.
160 dito Mississippi. 17¼
Secre—N. O. nouvelle récolte—51 quarts 9cts.
—25 quarts 8¼cts.
Melasses—40cts. Le galon—vente de 200 barriques.
Farine—Par baril $7 1—demandé $7 1
Tabac—6 à 7¼cts—lents.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Elizabeth, Airey, Liverpool,
McGregor, Hiddleston & co.
Navire Powhattan Thompson, Savannah, capitaine
Brick Baltimore, Cheesebotough, Charleston,
Chapman & Castillo.
Goël Levin Jones, Hill, Apalachicola,
E Larralde & co
Goël Leo, Sheden, St-Johns, N. B.
Bat. à vap. Iberia, Curry, Mobile, capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Whale, Spaulding, des passes, avec les bricks Alwins et Hokomok.
Bateau de remorque Grampus, Annable, des passes avec le brick Uncas et la goël Bera.
Brick Alwins, Kortland, de Drême.
Brick Hokomok, Tulleman, de Thomaston.
Brick Uncas, de Portland.
Goël Perti, Johnson, de New-York.
Goël Tally Ho, Pool, d'Apalachicola.
Bat. à vap. Gladiator, Arius, de Cincinati.
Bat. à vap Carrollton Tower, de Natchez.
Une pirogue de la côté avec du sucre et mélasse.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 10 DECEMBRE.

La première représentation de

ELLE EST FOLLE,

Drame mêlé de chants, en deux actes.

DISTRIBUTION.

Sir Bernard, Hardleigh, baronnet, MM. Perrin.
Le docteur Yollack, Victorin.
Sir Maxwell, Doleroix.
Wilkins, St.-Victor.
David, vieux valet de sir Bernard, Alfred.
Anna, femme de sir Bernard, Mmes. Millot-Jobet.
Nelly, leur nièce, Dupuis.
Jonathan, petit vacher.

On commencera par

M. JOVIAL,

Ou l'Huissier Chansonnier.

Vaudeville en 2 actes, de MM. Théaulon et Chopart

DISTRIBUTION.

Jovial, huissier, MM. St-Victor,
St-Léon, Doleroix,
Durosier, tapissier, Hénique,
Vincent, garçon restaurateur, Alfred.
Elise Dubli, Mmes. Girardot.
Cécile, son amie, Adeline.
Justine, femme de chambre, Junin.

Vendredi, la première représentation de

ROBERT-LE-DIABLE, Grand opéra en 5 actes.

Théâtre de la rue St. Charles.

CE SOIR on représentera à ce théâtre la célèbre tragédie de

FAZIO,

Geraldo Fazio, M. Ternan.
Blanch, Mme. Ternan.

COIFFI

Se fera entendre dans un Concerto sur la Trombonne, qui sera suivi par la petite comédie de

PERSONATION

ou

FARILY TAKEN IN.

Lord Henry, M. Ternan.
Julia, Mme. Ternan

Jeudi—Il y aura une combinaison de talents, tant dans le tragique que dans les chants. On donnera le

GAMESTER

ET LE

Mariage de Figaro.

Après la pièce, l'inimitable **Kendall** se fera entendre dans un Concerto sur la clarinette.

PRIX DES PLACES :

Sièges dans les loges privées et parquet..... $1 50
Loges de l'amphithéâtre et parterre..... 1 00
Pour les personnes de couleur..... 1 00
Amphithéâtre des galeries..... 50
Esclaves..... 50

☞ Les esclaves ne pourront être admis s'ils ne sont munis d'un permis de leurs maîtres

OUVERTURE DE LA SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI Prochain 12 du courant.

Grand Bal Paré et Masqué.

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

On ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaitre dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

L'administration ayant fait choix d'un orchestre nouveau, composé de plusieurs musiciens nouvellement arrivés d'Europe, informe respectueusement le public que toutes les contradances et valses seront entièrement nouvelles et que l'on ne donnera que des quadrilles dans le genre français, M. Félix, nouvellement arrivé en cette ville sera chargé de diriger les figures de contredanses.

Le plancher de la salle ayant été entièrement changé et mis à neuf, offrira aux danseurs, toutes sortes d'agrément par la danse et la valses.

Les bals masqués auront lieu tous les Mercredis et Samedis de chaque semaine. 7 déc—6

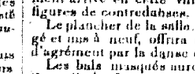

POUR LA MOBILE—

(Par le fleuve)—Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à TOURNE & BECKWITH,
9 déc 28 et 29, rue de la Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE—

(Par le Lac)—Le bateau à vapeur neuf SOUTH ALABAMA, capitaine Marks, partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
9 déc 28 et 29, rue de la Nouvelle-Levée.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN,

Texas—La goëlette fine solière LOUISIANA, capt. Hendley, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN,
9 déc No. 36, Vieille Levée.

Compagnie de Construction de la Nouvelle-Orléans.

Une élection tenue au bureau de H. B Cenas, le 7 du courant, d'après les avis publics, les parts sonnes suivantes ont été dûment élues Directeurs de la Compagnie de Construction de la Nouvelle-Orléans, pour servir durant l'année suivante :

MM. George West.
R. M. Carter.
Jed Leeds.
Peter Cenas.
Richard Bein.

(Signé) R. O. Pritchard, John D. Bein, Thomas Barrett. } Commissaires.

☞ Une élection des Actionnaires de la Compagnie de Construction de la Nouvelle-Orléans aura lieu à la salle des Comités de l'Arcade de Banks, le vendredi 11 de ce mois, à 7 heures du soir, pour recevoir le rapport final des Directeurs actuels, ainsi que leur état spécial des affaires de la compagnie.

Les acquéreurs à la première vente des propriétés, ainsi que les créanciers de la compagnie, sont invités à s'y trouver, et la présence des actionnaires en général est particulièrement recommandée.

Th. Lawson, président pro-temp.
9 déc—3 Comp. de Const. de la Nelle.-Orléans.

Compagnie de la Banque et de l'éclairage de la Nlle.-Orléans—1er. décembre 1835.—Avis est donné par les présentes, que conformément à la 7me. section de la charte, une assemblée des actionnaires aura lieu à la maison de Banque, le Lundi 4 de janvier prochain, de 11 heures du matin à 2 de l'après midi, afin d'élire les onze directeurs qui doivent servir l'année prochaine. R. BRENNAN,
9 déc faisant les fonctions de caissier.

Avis.—H. & W. Hopkins informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont établis maintenant au magasin no. 20, rue de la Vieille Levée, entre celles de la Douane et Bienville, quelques portes plus loin que leur ancien local, de l'autre côté de la rue, et qu'ils font maintenant l'ouverture d'un grand assortiment de **Quincaillerie et fourniture de navires**, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, au plus bas prix de la place. 9 déc—6

A Vendre une superbe propriété d'une grande étendue en terre haute, située sur le Bayou de Barataria, à 6 lieues de la Nouvelle Orléans. S'adresser à F. Lambert. Les titres sont pleinement garantis.
9 déc—6

A Vendre la négresse **Félicie**, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse, elle est propre à tout. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS MEDERIC,
9 déc—3ps☞ encoignure Ste. Anne et Dauphine.

Il a été trouvé par le soussigné, lundi 7 décembre, un cheval d'un noir clair, ayant trois pieds blancs, avec une selle espagnole et ayant sa bride cassé. Le propriétaire du dit cheval voudra bien le réclamer, en s'